

Département de l'Aude
Commune de VAL-DU-FABY
Compte-rendu du Conseil Municipal

SEANCE du samedi 6 novembre 2021

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de VAL-DU-FABY se sont réunis à 9 heures dans la salle du Conseil sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Anthony CHANAUD, maire, le 26 octobre 2021, en application de l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : BAUMANN Joëlle, BENNAVAIL Georges, CHANAUD Anthony, COMTE Geneviève, DEGUELLE Philippe, DIEM Gérard, DUCEAU Helen, EDWINS Emanwela, ESPERCE Alain, HEIGL Emil, FAVRY Simone, LABERTY Gilles, MALET Didier, MANIAK Stanislas, RANTRUA Audrey, SCHREYS Colette, THIRION Kévin.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame FREMONT Marie a donné pouvoir à THIRION Kévin
Monsieur ELOY Alain à DIEM Gérard

Ordre du jour

- 1- Convention BLES Actes (Dématérialisation des délibérations)
- 2- Décisions modificatives M 49 (Budget eau et Assainissement)
- 3- Loyer appartement du presbytère

Questions diverses

Secrétaire de Séance : DUCEAU Helen.

Ouverture du Conseil Municipal à 9 h . Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer sous la présidence de M. Anthony CHANAUD, Maire.

M.le Maire met au vote le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 septembre 2021 qui est adopté à l'unanimité.

M.le Maire propose d'ajouter une question à l'ordre du jour portant sur l'harmonisation des horaires de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune, proposition adoptée à l'unanimité.

1. Convention BLES Actes (Dématérialisation des délibérations)

Jusqu'à présent, les actes des délibérations sont apportés et tamponés à la sous-préfecture de Limoux. Proposition est faite par Monsieur le Maire d'une démarche de transmission dématérialisée afin de gagner du temps. Cette démarche nécessite de signer une convention gratuite avec la Préfecture. Décision votée à l'unanimité.

2. Décisions modificatives M49 (Budget eau et assainissement)

A chaque modification du budget, une Décision Modificative (DM) est nécessaire article par article.

Une DM est nécessaire concernant la station d'épuration de Ramounichoux. Notre station récupère les eaux usées du hameau de Brézilhou (commune de Campagne sur Aude), en échange de la

distribution en eau en cas de pénurie, à Ramounichoux et Sauzils. Cependant, ce besoin arrivant très rarement (une fois en huit ans), il convient de redéfinir les termes de cet échange. Nous avons obtenu au début du mandat précédent que la mairie de Campagne nous verse tous les ans 1857 euros pour nous aider à faire face au remboursement de notre emprunt concernant cette station, ce qui n'était pas le cas jusqu'alors. Ce contrat signé avec la mairie de Campagne-sur-Aude allait jusqu'en 2020, date de renouvellement des conseils municipaux. Notre emprunt sur cette station s'arrête dans 2 ans. Nous avons néanmoins demandé à la commune de Campagne de continuer à nous verser une somme annuelle pour faire face à l'entretien de cette station mais d'en réduire le montant, soit 1080 euros par an. Cette proposition a été validée par la commune de Campagne et notre conseil. Une DM est donc nécessaire pour modifier le budget alloué.

Il faut enlever 418,64 euros à l'article 10-228 chapitre 10, et enlever 1438,36 euros à l'article 748 chapitre 74, (418,64 + 1438,36 = 1857 euros).

Il faut annuler ce titre de 1857 euros et créer un autre titre de 1080 euros en abondant le chapitre 10 de 420 euros et en prenant cette somme sur le chapitre 21 article 21-531. Proposition validée à l'unanimité.

3 - Loyer appartement du presbytère

La commune possède 10 appartements loués. A Fa, trois appartements sont situés dans l'ancien presbytère.

Suite au départ du locataire de l'appartement du rez-de-chaussée (T2), des travaux de rénovation sont nécessaires au niveau des sanitaires (baignoire, WC, robinets, cumulus), placo, électricité. Il est également nécessaire de repeindre. Les travaux de gros œuvre : placo, électricité ont été réalisés aux frais de la mairie. Les travaux de plomberie sont en cours.

Il est proposé que le futur locataire, suivant son souhait, réalise les travaux de peinture en échange de la gratuité de deux mois de loyer sur décembre 2021 et janvier 2022. Début février 2022, un état des lieux sera réalisé après les travaux de rénovation entrepris par la mairie et par le futur locataire. Monsieur le Maire propose de fixer le loyer mensuel à 300,- € . Propositions adoptées à l'unanimité.

4 – Harmonisation des horaires de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune

Au cours de la réunion publique du mercredi 3 novembre à Rouvenac un point a été fait sur l'extinction des lumières la nuit depuis 6 mois. La grande majorité des habitants (seuls 2 contre) présents a été favorable à cette initiative et beaucoup de gens ont manifesté depuis 6 mois leur avis très favorable sur cette extinction entre 1h et 6h du matin comme cela se fait sur Fa depuis 6 ans. Beaucoup de nos concitoyens nous demandent de mettre en place des horaires d'hiver et d'été plus adaptés à nos modes de vie.

Monsieur le Maire propose de mettre en place sur l'ensemble de la commune les horaires d'extinction des lumières de la façon suivante :

- De Minuit à 6h du matin durant les horaires d'hiver (applicable cette année à partir du 1/12/2021)
- De 1h à 6h du matin durant les horaires d'été.

Le passage des horaires d'été aux horaires d'hiver se fera au moment du changement d'heure. De plus, il propose de laisser les lumières allumées les nuits de fête, ainsi que lors des alertes orange météo avérées.

Monsieur le Maire propose également de relancer le label « Village Etoilé » en incluant le village de Rouvenac pour que ce dernier soit labellisé également

A l'occasion de la « Nuit des Etoiles »(développée par l'Association Française d'Astronomie avec des animations tout public), Stanislas Maniak passionné d'astronomie et équipé d'un télescope

organisera, avec Emanwela Edwins, une découverte des astres. Durant cette nuit des étoiles, les lumières resteront éteintes toute la nuit pour observer le ciel de façon optimale. Approuvé à l'unanimité.

Questions diverses

1. Arbre à Rouvenac

Un tilleul situé rue de l'Horloge, penche dangereusement vers le domicile d'un habitant du village. Son tronc étant pourri à l'intérieur, il est en train de s'ouvrir et une grosse branche menace de tomber et d'occasionner des dégâts et/ou provoquer des accidents. Pour éviter cela, proposition est faite de le couper, de le dessoucher et de replanter deux arbres (un tilleul et un amandier) à un autre endroit du village, chemin des Ferrajals.

Il est demandé par un conseiller à l'entreprise qui passe l'épareuse sur Rouvenac d'éviter d'aller trop loin avec le bras épareur et de veiller à ne pas abîmer les arbres.

2. Achat de parcelles

Le chemin de Lanies doit être goudronné ; ce chemin ne passe pas au bon endroit et ne correspond pas précisément au cadastre. Il passe sur la parcelle 414 et 2 poteaux en bétons sont sur cette parcelle. Acheter la parcelle 414 (1630m²) jouxtant ce chemin et la départementale permettrait de résoudre ces problèmes tout en augmentant le patrimoine communal d'une parcelle bien placée dans le village.

Les propriétaires de cette parcelle aimeraient vendre toutes leurs parcelles en même temps (parcelle A497, constructible (230m²) et deux autres parcelles (1530m² et 146m²) à côté du ruisseau le Rial. Si la commune achetait ces 2 dernières parcelles, celles-ci pourraient devenir des jardins potagers. M le Maire va négocier cet éventuel achat avec les propriétaires. Nous en reparlerons ensuite en conseil.

3. Traversée des villages

Un danger est signalé dans un virage à Rouvenac, où la sortie d'une propriété se fait sans visibilité, avec des voitures roulant vite. Plusieurs pistes envisagées : un miroir pourrait être être installé en face afin de voir les voitures arriver ou un radar pédagogique ? Stanislas MANIAK rappelle qu'il s'agit d'une route départementale et qu'ainsi tout aménagement doit se faire en suivant le règlement départemental. Il a contacté à ce sujet les services concernés en précisant la problématique, une suite y sera donnée prochainement.

4. Document d'évaluation des risques professionnels (ERP)

Georges Bennavil se propose de participer à ce travail en vue d'élaborer un document unique rassemblant Fa et Rouvenac. Ce document va être élaborer.

5. Stationnement

Une place de parking réservée aux livraisons au Café de Fa est demandée. Cet emplacement est prévu dans le cadre des travaux de la traversée des villages.

6. Eglise des Sauzils et aire de pétanque.

Philippe Deguelle indique qu'une fissure est apparue sur un mur de l'église. M le Maire se rendra sur place et un Rendez-vous sera pris avec un professionnel pour envisager les travaux nécessaires. Philippe Deguelle précise qu'une petite aire de pétanque serait la bienvenue aux Sauzils. M le Maire n'y est pas opposé mais précise que des places de parking seront nécessaires si le site d'observation des vautours voit le jour. Une visite sera organisée avec Monsieur le Maire et Philippe Deguelle pour envisager son emplacement.

7. Jeu des 1000 euros

La commune du Val-du-Faby pourrait être candidate au Jeu des 1000 euros de France-Inter. L'émission se rend sur place, sélectionne deux candidats devant répondre à plusieurs questions à caractère culturel. L'émission diffusée sur toute la France, permettrait de mettre la lumière sur notre commune. Joëlle Baumann se propose de prendre les infos nécessaires.

8. Remontée d'égouts

A Rouvenac, des odeurs de remontée d'égouts se font sentir rue de la Chapelle. Stanislas Maniak va s'y rendre avec Alain Esperce pour voir d'où vient le problème.

9. Journée citoyenne

Une journée citoyenne pour débroussailler et imaginer le futur verger communal nouvellement acquis est proposée le samedi 27 novembre. Chacun pourra venir avec ses outils, le matin et/ou l'après-midi. Un plat chaud et grillage sera offert par la mairie le midi, et une auberge espagnole sera proposée aux participants pour l'apéro, l'entrée ou le dessert.

En cas de pluie, la journée sera reportée au samedi suivant. Un sondage concernant les jardins et vergers partagés sera distribué en même temps que le journal municipal en janvier 2022.

10. Communauté des Communes Pyrénées Audoises (CCPA)

Afin de faciliter les flux d'informations entre les commissions de la CCPA et le conseil municipal, nous proposons de lister sur un même document les responsabilités et engagements de chaque membre du conseil municipal au sein de la CCPA et d'autres organismes. Helen Duceau se charge de réaliser cette liste, qui sera portée à la connaissance des habitants dans le journal municipal et le site de la mairie. Consacrer un temps de restitution des informations par les membres des dites commissions lors des prochains conseils municipaux.

11. Bibliothèque municipale de Rouvenac

Les horaires d'ouverture au public de la bibliothèque sont le mercredi de 17h à 19h et le vendredi de 9h à 11h. Joëlle Baumann informe que l'accueil de nouveaux bénévoles pour assurer ces permanences est souhaitable.

12. Eau

Stanislas Maniak nous informe qu'une demande de subvention pour la potabilisation et la télégestion de la distribution de l'eau à Rouvenac a été déposée. Le coût de l'opération est de 26 794 euros et l'autofinancement de 5 360 euros.

La séance est levée à 12h.

Vu pour être affiché le 15 novembre 2021 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général de Collectivités Territoriales.

Le Maire

Anthony CHANAUD